

mée savoisienne mal gardée, lui fait éprouver un affreux échec.

Pendant plusieurs années, la guerre se fit avec fureur sur les bords de la rivière d'Ain. Pour s'attirer l'affection de ces populations si rudement éprouvées, Édouard créa des justices, c'est-à-dire, transporta au manoir féodal, le droit de juger qui appartenait au seigneur. La tour de Saint-Denis devint le centre d'une juridiction considérable ; des officiers, relevant du souverain, furent désignés pour écouter les plaintes des vassaux, et la cour du vieux château devint, dès lors, le rendez-vous des plaideurs de la vaste plaine et de tous ceux qui, à une distance éloignée, avaient des procès à vider.

Cependant Aimon avait succédé à Édouard, et les terres du Dauphin et du comte de Savoie étaient tellement enclavées, les droits de chacun de ces deux princes étaient si douteux ou si contestés que, d'un commun accord, on voulut tracer des frontières. Par un traité conclu en 1338, le comte de Savoie fut reconnu maître et seigneur sans partage de Saint-Germain, des Allymes, de Luisandre, d'Ambronay, de Rossillon, d'Arandas ; le Dauphin eut, dans son lot, Saint-Sorlin, Lagnieu, Saint-Denis, Chazey ; et sur la foi de ces conventions solennellement jurées, les habitants du Bas-Bugey purent un peu respirer.

On sait ce que valent ces traités de paix ou d'alliance, qui doivent durer éternellement et qu'un rien vient anéantir. Humbert II, dernier dauphin, ayant cédé le Dauphiné à la France, Amé VI, le célèbre comte Verd, revendiqua ses droits de justice sur Ambronay et sur Varey. Les Dauphinois protestèrent et vinrent ravager Saint-Germain, Douvres, Ambronay, Château-Gaillard, les Allymes et Montgriffon. Le comte de Savoie accourut au secours de ses villages du Bas-Bugey, et il allait exercer de sanglantes représailles sur les terres de ses ennemis, lorsque le traité du 5 janvier 1355, vint lui faire tomber les armes de la main. Par ce traité, le roi de France fit échange avec le comte de Savoie, des propriétés mutuellement enclavées sur les deux bords du Rhône. La France obtint Voiron et toutes les seigneuries savoisiennes comprises dans le Dauphiné, entre le Rhône et l'Isère ; le comte de Savoie eut le Faucigny, le pays